

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Arrêté du 29 janvier 2019 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs**

NOR : SSAR1930082A

La ministre des solidarités et de la santé, la ministre du travail, le ministre de l'éducation nationale et de jeunesse et la ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 modifiant l'arrêté du 13 février 2008 portant création de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales;

Vu le procès-verbal du dépouillement des votes établi le 13 décembre 2018 à l'issue des élections pour le renouvellement des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs;

Sur la proposition du directeur des ressources humaines par délégation,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

La commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales est composée comme suit:

#### I. – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

##### *Membres titulaires*

Yvon BRUN, DRH – sous-directeur.

Richard FEDERAK, DIRECCTE Grand Est – adjoint à la cheffe de service des ressources humaines, responsable de l'unité gestion du personnel.

Axelle FLATTOT, DRJSCS Auvergne-Rhône-Alpes – secrétaire générale.

Valérie AZIANI, DRJSCS Pays de la Loire – secrétaire générale.

Gaël HIEN, DIRECCTE Hauts-de-France – adjoint à la cheffe du service SDRH – responsable de l'unité recrutement, formation et parcours professionnels.

Valérie DANTIN, ARS Nouvelle-Aquitaine – responsable du département pilotage des effectifs et promotion professionnelle, recrutement.

Jean-Paul BOHEME, division des cabinets – chef du département des moyens.

Brigitte CURTINOT, DRH/SD2E – cheffe de bureau.

*Membres suppléants*

Danielle METZEN-IVARS, DRH – adjointe au sous-directeur.  
José Bernard FUENTES, DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine, directeur régional.  
Vincent SEVAER, ARS Bretagne.  
Philippe CASTETS, DRH/SD2B – chef de section.  
Sylviane BORDONADA, DARES – adjointe au cheffe de bureau, correspondante handicap.  
Sylvie PLANCHE, DRH/SD2E – adjointe à la cheffe de bureau.  
Claude FRANCK, DGCS – chef de bureau des ressources humaines et des affaires générales – service des politiques d’appui.  
Nadine DAN, DRH/SD2F – chef de bureau.

II. – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

*Membres titulaires*

Secrétaire administratif de classe normale	Dominique DUPIN (UNSA); Sybille HUIBAN (CFDT); Agnès CORDIER (FO).
Secrétaire administratif de classe supérieure	Vincent CAMPANO (UNSA); Mathias LIEGEARD (CFDT); Emmanuelle ALARCON-GARCIA (CGT).
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Ildy JEAN-LOUIS (UNSA); Corinne DUPOUX (CGT).

*Membres suppléants*

Secrétaire administratif de classe normale	Stéphane BLANCHON (UNSA); Christophe BIZET (CFDT); Marine DURAND (FO).
Secrétaire administratif de classe supérieure	Jean-Charles LAURENT (UNSA); Maryan RYCHLINSKI (CFDT); Laurent PARE (CGT).
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Yassine KROUCHI (UNSA); Isabelle TETEGAN (CGT).

Article 2

Le directeur des ressources humaines par délégation est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Fait le 29 janvier 2019.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le sous-directeur des carrières, des parcours  
et de la rémunération des personnels,*  
YVON BRUN